

Gros plan

La Linafp: organiser, gérer et développer le championnat national



Les clubs, dont on voit ici les...



... responsables, doivent désormais disposer d'une licence, gage du respect d'un cahier de charges.

JNE  
Libreville/Gabon

**SAUF** changement de dernière minute, le National-Foot 1 s'ouvrira le 25 novembre 2015 et prendra fin le 25 juin 2016 après 26 journées de compétition. Le National-Foot 2, lui, débutera le 5 décembre 2015 et s'achèvera le 19 juin 2016. Un "Gros plan" sur la Ligue nationale de football professionnelle (LINAFP), organisatrice de ces deux compétitions-phares nationales, se justifie donc au moment où cette institution est déjà parée pour la fête du ballon rond, et que les différends états-majors des clubs affûtent leurs armes pour être en phase avec leurs objectifs de la saison.

« Au bout de sa troisième saison, et dans la perspective de la quatrième, le National-Foot 1 doit pouvoir s'appuyer sur des éléments de base d'un championnat professionnel : les droits TV, la billetterie et le sponsoring », avait déclaré le président de la Linafp, Brice Mbika Ndjambou, en faisant le bilan de la saison écoulée et en dressant les perspectives de la nouvelle, dont la principale innovation sera « l'instauration des réformes » susceptibles de « révolutionner la plateforme du football national ». C'est, assurément, un fabuleux défi qui appelle la mobilisation de tous. Cela veut dire que la Linafp, dont le budget est encore alimenté en grande partie par les fonds publics, a besoin, pour travailler, de la volonté générale, celle-là même qui nous pousse vers les sommets et qui ne se délite donc pas dans les ambitions personnelles et les intérêts particuliers. Car, la sagesse populaire nous enseigne qu'il suffit toujours de peu, de très peu pour que s'effondrent les entreprises, même les plus grandes et les plus solides.

Créée en 2001 et mise en place en 2007, la Linafp est une association sportive sous tutelle de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot). C'est à ce titre qu'elle est régie par: les statuts de la FIFA, les statuts de la Fégafoot et ses propres statuts.

La Linafp, dont le siège se trouve au stade de l'Amitié à

Angondje, dans la commune d'Akanda, possède et gère tous les droits commerciaux relatifs au championnat national de première et deuxième division.

**COMPÉTENCES ET MISSIONS**• Bénéficiant de l'autonomie administrative, financière et sportive, elle est administrée par un Comité directeur dont le mandat est de quatre ans renouvelable. Les membres sont les clubs de 1ère et de 2e division nationale, qualité octroyée par l'assemblée générale.

La Linafp a pour compétence l'organisation des championnats nationaux de première et deuxième divisions. Ses principales missions sont : l'organisation, la gestion et le développement du championnat national de 1ère division, du championnat national de 2e division et d'autres compétitions qu'on veut bien lui confier.

« Redorer le blason du football gabonais revêt un certain nombre d'objectifs stratégiques : d'une part offrir un football "spectacle" à la société gabonaise via le développement d'un championnat hautement compétitif ; d'autre part, mettre en place une industrie footballistique solide et capable de croître sur le long terme ; et en dernier lieu consolider une gouvernance, un professionnalisme et une image du football gabonais au niveau international. Ces objectifs sont à notre portée et pour cette raison, seule une vision ambitieuse pouvait être envisagée pour le football professionnel, à savoir être parmi les nations phares du football africain tout en se positionnant comme l'une des révélations du football international à



Le président Mbika Ndjambou est décidé à donner une vision à la Linafp.

l'horizon 2017 », avait déclaré le prédécesseur de Brice Mbika Ndjambou, c'est-à-dire Joël Anicet Birinda.

Ce pari ambitieux et cette détermination de booster davantage le championnat national de football n'ont toujours pas atteint les résultats escomptés en raison de l'insuffisance de moyens. La Linafp, faut-il le rappeler, ne dispose pas encore de la politique de ses moyens et est donc contrainte de compter sur la manne salvatrice du gouvernement pour exercer ses activités.

M. Mbika Ndjambou, élu à la tête de l'institution le 27 mars 2015, est pourtant décidé à faire bouger les lignes. Aussi, a-t-il décidé l'introduction des droits télé dans le championnat national,

ceci pour consolider les recettes de la Linafp, structure qui ne dispose à l'heure actuelle que deux principaux sponsors: l'opérateur de téléphonie mobile Airtel Gabon et l'équipementier italien ERREA. La commercialisation des droits télé et marketing de ses compétitions, parmi lesquelles le National-Foot 1, représente une certaine garantie de perspectives économiques meilleures et de ressources additionnelles pour la Linafp.

Mais à terme, les clubs devront disposer d'une licence, gage du respect d'un cahier de charges minimales du point de vue administratif, technique et infrastructurel. Ce qui devrait permettre un développement potentiel avec l'accompagnement de nouveaux partenaires et sponsors, sans lesquels la vision de la Linafp aura du mal à prendre corps. La mise en place de la Commission de contrôle de l'exécution du cahier des charges (CCECC) entre dans ce cadre.

**RESPECT DU CAHIER DES CHARGES**• Composé de trois membres de la Linafp, d'un membre de la Fégafoot, de trois membres des clubs de D1 et de D2 et de trois experts, le "gendarme" du National Foot 1 et 2 a pour objectif l'amélioration de la compétitivité du football ga-

bonais. Ses missions principales consistent à : délivrer le quitus de participation au championnat ; mettre sous administration provisoire un club et refuser le quitus de participation à la compétition à un club. Il va donc devenir de plus en plus difficile de jouer en National Foot 1 et 2 dès la prochaine saison. Pour être éligible à l'une des deux compétitions, le club devra fournir à ladite commission : une fiche d'engagement au championnat ; un agrément technique ; un procès-verbal de l'assemblée générale ; un relevé d'identité bancaire ; indiqué le stade de compétition et d'entraînement ; avoir des équipes cadette, junior et féminine ; présenter le budget de la nouvelle saison et disposer d'un siège.

« La mise en place de la Commission de contrôle de l'exécution du cahier des charges n'est pas une déclaration de guerre aux clubs de D1 et de D2. Bien au contraire, c'est le

résultat des travaux initiés entre le bureau directeur de la Linafp et l'Association des clubs de D1 et de D2 en vue de corriger les errements du passé. Comment voulez-vous qu'un club respecte le cahier des charges de la compétition tout en lui demandant de débiter la même compétition ? Entre respecter les engagements et penser à bien commencer le championnat, le choix est vite fait. Il y a des clubs qui remplissent nettement ces conditions et il reviendra simplement aux autres de tendre vers cet objectif », explique M. Mbika Ndjambou.

En somme, sa position est « d'assurer, à travers la mise en place de la CCECC, la pérennité des associations sportives, de favoriser le respect de l'équité sportive et de contribuer à la régulation économique des compétitions. Autrement dit, elle vise à assurer la solvabilité financière des clubs pour leur éviter la banqueroute. »

Anniversaire



Oh ! J'imagine ton sourire, ton visage, ton étonnement ... Alors, lève tes yeux et regarde vers le ciel, tu verras la grandeur de mon amitié. Que ce jour particulier célèbre la grande valeur de ton âme.

Joyeux anniversaire Carnaud.  
Paco28143

Photo : Wilfried MBINAH



Les membres de la Linafp.

Photo : Wilfried MBINAH

Photo : JOE MANIANGA

Photo : J.F. MAROLA